



Département des Hautes-Alpes
Commune de St Michel de Chaillol

ARRETE DE CIRCULATION N°2026 -

Portant réglementation de la circulation – 25

Hameau des Marrons

TRAVAUX DE GOUDRONNAGE

Du Mercredi 24 Juin au Lundi 29 Juin 2026

Le Maire de la commune de St Michel de Chaillol

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213-1 à L2213-6,
Vu le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28

Considérant les travaux de réfection de la chaussée aux Marrons,
Il y'a lieu de réglementer la circulation,

ARRETE :

Article 1 – Du Mercredi 24 Juin 2026 au Lundi 29 Juin 2026 de 7h30 à 18h30, la Routière du Midi procédera à des **travaux de réfection de la chaussée aux Marrons (Mise à la côte de regards, préparation et enfin enrobés)**

Ces travaux entraineront :

- Du Mercredi 24 juin au Vendredi 26 Juin inclus, une circulation alternée et une interdiction de stationner sur la voirie publique.
- Le Lundi 29 juin, une circulation et un stationnement interdits sur la voirie publique durant les travaux d'enrobés.

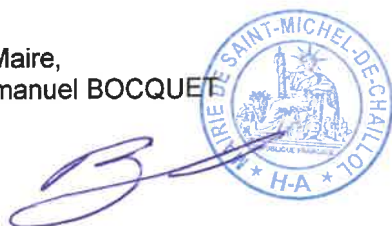
Article 2 – La signalétique sera effectuée par la Routière du Midi

Article 3 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de St Michel de Chaillol,

Article 4 – Monsieur le Maire de la Commune, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint Bonnet en Champsaur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ST MICHEL DE CHAILLOL le 17/06/2026

Le Maire,
Emmanuel BOCQUET



Mairie de Saint-Michel de Chaillol – 68 Place de la Mairie – 05260 Saint-Michel de Chaillol
Tél. : 04 92 50 48 57
Email : mairie.chaillol@outlook.fr